



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ
 Comité consultatif de l'environnement Kativik
 Kativik Environmental Advisory Committee

March 28, 2018

Philippe Lemire
 Director General
 Northern Québec Coordination Office
 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et
 de l'Électrification des transports
 26, Mgr Rhéaume East, 2nd Floor
 Rouyn-Noranda, QC
 J9X 3J5

SUBJECT: KEAC comments on the MTMDET sustainable mobility policy

Dear Mr. Lemire:

This letter is in response to a letter dated February 28, 2018, in which the Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (transportation, sustainable mobility and transport electrification, MTMDET) invited the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) to quickly provide feedback on the sustainable mobility policy due to be adopted shortly.

It is understood the policy covers all modes of transport of passengers and goods across Québec, including the Nord-du-Québec region and Nunavik. In the accompanying document, the MTMDET noted that two meetings were held with organizations and municipalities in 2017 to discuss the preparation of the policy and allow for comments and suggestions. Notwithstanding, as far as the KEAC is aware, no representatives of Nunavik communities, the Kativik Regional Government (KRG), the Makivik Corporation or the Naskapi Nation of Kawawachikamach were present at these meetings. This was a missed opportunity for Nunavik residents to better understand how the policy is to include the region and be implemented. Furthermore, in the section on government directions and strategies, the document notes that sectoral action plans will establish measures for the programs and the regions. The KEAC would like to know if Nunavik

KEAC Secretariat
 P.O. Box 930 Kuujjuaq QC J0M 1C0
 Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
 Fax: 819-964-0694
 Email: bpatenaude@krg.ca

will be included in a sectoral action plan and, if applicable, how regional organizations will be enabled to contribute.

Considering Nunavik does not have access to the Québec road network and its different constraints regarding transportation and mobility, the KEAC would like to share the following observations on each of the themes outlined in the document used at the two above-mentioned meetings:

Reduction of Petroleum Consumption and Greenhouse Gas Emissions

The document notes that climate change and the recurrence of extreme weather events have a significant impact on transportation infrastructure and equipment. Nunavik faces coastal erosion, melting permafrost, rising sea levels, reduced ice cover, as well as unpredictable weather conditions, all of which make travel to and from communities and access to traditional subsistence harvesting grounds more complicated, and sometimes even hazardous. The sustainable mobility policy must take this context into account and contemplate funding for adaptation and modernization measures.

The document states that, to achieve the objectives set out in the 2013–2020 Climate Change Action Plan, the government must consider all types of clientele, including underprivileged areas and isolated regions. Nunavik depends greatly on air transportation for travel between communities and to other regions, and for the shipping of goods, with definitely impacts on total greenhouse gas (GHG) emissions. Considering the rapid population growth in the region, mobility demands will continue to increase, making it important to consider the most efficient transportation options or perhaps a carbon-offset program specific to isolated regions.

Economic Development, Transportation System Performance and Competitiveness

The economic development of Québec and its regions will require fluid mobility via a reliable and efficient multimodal transportation system that is responsive to the needs of individuals and businesses. Development in Nunavik continues to intensify, specifically in the mining industry. This industry, like other industries with activities in Nunavik, must be able to rely on roads constructed in fragile arctic and sub-arctic environments, airports located next to growing communities and practicable sea lanes for shipping. To improve competitiveness and attract investment, while reducing the environmental impacts of development projects and related infrastructure, the sustainable mobility policy must consider innovative alternatives and new technologies specific to such a unique and changing environment.

Public Health and Safety

Infrastructure integrity is compromised by the effects of climate change, which is producing erosion and permafrost melting. These effects are increasingly evident in northern regions such

as Nunavik. The sustainable mobility policy must provide for infrastructure development adapted to these changing conditions and to the Inuit and Naskapi ways of life.

Improvement of Quality of Life and Mobility Serving the Public

The ability to travel and mobility choices help counter isolation, improve access to employment and contribute to social inclusion. Air transportation for passengers and perishable goods is essential. In addition to air travel, Nunavik residents use a variety of vehicles, such as all-terrain vehicles, snowmobiles and boats, to travel outside their communities or between the communities.

Passenger Transportation

Passenger transportation in Nunavik is very different than in most other regions. Personal vehicles are used by the general population move about their communities and travel to traditional subsistence harvesting grounds. However, beyond these destinations, residents must consider the costs and time involved in travelling long distances. Low availability of transportation services limits mobility choices. A renewed and improved mobility proposal for the region should include alternative solutions adapted to the context and to the Inuit and Naskapi ways of life.

In addition, each northern village currently possesses a minibus for public transportation. This means of transportation is particularly useful for elderly residents who may not possess personal vehicles. In larger villages, however, a single minibus is inadequate to respond to the needs of residents, especially young families and those experiencing reduced mobility. The lack of efficient public transportation options, even in the smallest communities, leads to more personal vehicles on the roads, more greenhouse gas emissions, increased traffic, and a higher number of accidents.

Freight Transportation

Nunavik communities receive a vast majority of personal and business goods via either air or marine transportation. Keeping transportation costs as low as possible contributes to affordable prices for residents and, in turn, to an improved quality of living in the north. The economic and efficient transportation of goods is essential for isolated regions such as Nunavik.

Integrated Land Use Planning and Sustainable Development in Québec

Québec possesses a vast territory with diverse bio-physical environments. It is therefore important that the sustainable mobility policy contemplate solutions adapted to regional contexts that allow land use planning to contribute to the vitality of Nunavik and take into account its distinct characteristics.

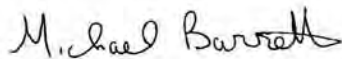
Regarding economic development, the sustainable mobility policy must consider the expansion of transportation infrastructure for development projects, such as mines, in order to contribute to the growth of the region and reduce negative impacts on the environment and residents.

Conclusion

The sustainable mobility policy will need to consider a wide array of geographic and demographic factors. For Nunavik, it will be important to consider the region's isolation and the distances between communities. It will also be important to consider the high cost of transportation in the north, both for passengers and goods. Finally, although the population is small in comparison to the size of the region, Nunavik is continuing to grow and the sustainable mobility policy must consider how the population's dependence on air travel impacts on GHG emissions and the environment.

The KEAC would have liked to be consulted much earlier in this process to develop a sustainable mobility policy. A two-week deadline to transmit feedback is entirely unacceptable. The KEAC would like to be kept informed upstream of any future consultations with Nunavik entities and developments regarding the preparation of the policy.

Respectfully yours,



Michael Barrett
Chairperson

c.c. Jennifer Munick, Chairperson, KRG



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕ
 Comité consultatif de l'environnement Kativik
 Kativik Environmental Advisory Committee

Kuuujuaq, le 28 mars 2018

Philippe Lemire
 Directeur général
 Bureau de la coordination du Nord-du-Québec
 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et
 de l'Électrification des transports
 26, Mgr Rhéaume Est, 2^e étage
 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5

OBJET : Commentaires du CCEK sur la politique de mobilité durable du MTMDET

Monsieur Lemire,

La présente fait suite à une lettre, datée du 28 février 2018, dans laquelle le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a invité le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) à présenter rapidement des commentaires sur la politique de mobilité durable qui sera adoptée prochainement.

Il est entendu que la politique couvre tous les modes de transport, l'ensemble des déplacements des personnes et des marchandises, et ce, pour toutes les régions du Québec, y compris la région Nord-du-Québec et le Nunavik. Dans le document d'accompagnement, le MTMDET mentionne que deux rencontres ont eu lieu avec des organismes et des municipalités en 2017 pour discuter de l'élaboration de la politique et permettre la formulation de commentaires et de suggestions. Or, à notre connaissance, aucun représentant des communautés du Nunavik, de l'Administration régionale Kativik (ARK), de la Société Makivik ou de la Nation naskapie de Kawawachikamach n'était présent à ces rencontres. Il s'agit d'une occasion manquée pour les résidents du Nunavik de mieux comprendre comment la politique pourrait inclure la région et y être appliquée. Par ailleurs, dans la section portant sur les orientations et les stratégies gouvernementales, le document indique que des plans d'action sectoriels établiront des mesures pour les programmes et les régions. Les membres du CCEK aimeraient savoir si le Nunavik sera inclus dans un plan

Secrétariat du CCEK
 C. P. 930 Kuuujuaq QC J0M 1C0
 Tél. : 819-964-2961, poste 2287
 Fax : 819-964-0694
 Courriel : bpatenaude@krg.ca

d'action sectoriel et, le cas échéant, de quelle façon les organismes de la région pourront y contribuer.

Considérant que le Nunavik n'a pas accès au réseau routier du Québec et a des contraintes différentes en ce qui a trait au transport et à la mobilité, le CCEK aimerait présenter les observations suivantes sur chacun des thèmes décrits dans le document présenté aux deux rencontres susmentionnées :

Réduction de la consommation de pétrole et des émissions de gaz à effet de serre

Le document mentionne que les changements climatiques et la récurrence des événements climatiques extrêmes ont des impacts considérables sur les infrastructures et équipements de transport. Le Nunavik est confronté à l'érosion côtière, à la fonte du pergélisol, à la hausse du niveau de la mer, à la perte du couvert de glace et à des conditions météorologiques imprévisibles, ce qui rend les déplacements entre les communautés et l'accès aux territoires traditionnels de chasse et de pêche de subsistance plus compliqués, parfois même dangereux. La politique de mobilité durable doit prendre ce contexte en compte et prévoir du financement pour la mise en place de mesures d'adaptation et de modernisation.

Le document indique que, dans la poursuite des objectifs énoncés dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le gouvernement doit tenir compte des différents types de clientèles, y compris les milieux défavorisés et les régions isolées. Le Nunavik dépend grandement du transport aérien pour les déplacements entre les communautés et vers d'autres régions ainsi que pour le transport des marchandises, ce qui contribue sans contredit aux émissions totales de gaz à effet de serre (GES). Considérant la croissance rapide de la population dans la région, la demande de mobilité continuera d'augmenter, d'où l'importance de considérer des options de transport plus efficaces ou peut-être un programme de compensation du carbone spécifique pour les régions isolées.

Développement économique, performance du système de transport et compétitivité

Le développement économique du Québec et de ses régions doit pouvoir s'appuyer sur une mobilité fluide, dans un système de transport multimodal fiable et performant qui tient compte des besoins des citoyens et des entreprises. Le développement ne cesse de s'intensifier au Nunavik, notamment l'industrie minière, et cette industrie, comme d'autres qui ont des activités au Nunavik, doit pouvoir compter sur des routes construites dans des milieux arctiques et subarctiques fragiles, des aéroports situés à proximité de communautés en essor et des voies maritimes qui permettent le transport des marchandises. Pour améliorer la compétitivité et attirer les investissements tout en réduisant les impacts sur l'environnement des projets de développement et des infrastructures afférentes, la politique de mobilité durable doit considérer des solutions novatrices et de nouvelles technologies spécifiques à un milieu unique et changeant.

Sécurité et santé publique

L'intégrité des infrastructures est compromise par les effets des changements climatiques qui entraînent de l'érosion ou la fonte du pergélisol. Ces effets se font de plus en plus sentir dans les régions nordiques telles que le Nunavik. La politique de mobilité durable doit prévoir le développement d'infrastructures adaptées à ces conditions changeantes et au mode de vie des Inuits et des Naskapis.

Amélioration de la qualité de vie et mobilité au service des citoyens

La capacité de se déplacer et d'avoir des choix de mobilité permet de contrer l'isolement, donne un meilleur accès à l'emploi et contribue à l'inclusion sociale. Le transport aérien de personnes et de biens périssables est essentiel. En plus du transport aérien, les résidents du Nunavik utilisent un éventail de véhicules tels que les véhicules tout terrain, les motoneiges et les embarcations pour se déplacer à l'extérieur de leur communauté ou entre les communautés.

Transport des personnes

Le transport des personnes au Nunavik est caractérisé par une réalité qui est bien différente de la plupart des autres régions. La population en général utilise des véhicules personnels pour se déplacer dans les communautés et se rendre aux territoires traditionnels de chasse et de pêche de subsistance. Toutefois, pour aller plus loin, les résidents doivent considérer les coûts et la durée des déplacements sur de longues distances. Le peu de disponibilité de services de transport limite les choix de mobilité. Une proposition de mobilité renouvelée et améliorée pour la région devrait inclure des solutions de rechange adaptées au contexte et au mode de vie des Inuits et des Naskapis.

En outre, chaque village nordique dispose actuellement d'un minibus pour le transport collectif. Ce moyen de transport est particulièrement pratique pour les aînés qui ne possèdent pas de véhicule personnel. Dans les plus grands villages toutefois, un seul minibus ne suffit pas pour répondre aux besoins des résidents, particulièrement les jeunes familles et les personnes à mobilité réduite. Le manque d'options de transport collectif efficaces, même dans les plus petites communautés, entraîne un plus grand nombre de véhicules personnels sur les routes, plus d'émissions de gaz à effet de serre et un plus grand nombre d'accidents.

Transport des marchandises

Les communautés du Nunavik reçoivent la grande majorité des biens personnels et commerciaux par fret aérien ou maritime. Veiller à ce que les coûts de transport soient les plus bas possible contribue à garder les coûts des biens abordables pour la population et, de ce fait, à maintenir ou à améliorer la qualité de vie au nord. Le transport économique et efficace de ces biens est essentiel à la vie dans une région isolée telle que le Nunavik.

Aménagement intégré et développement durable des territoires du Québec

Le Québec est très vaste et comprend des milieux biophysiques diversifiés. C'est pourquoi il sera important que la politique de mobilité durable considère des solutions adaptées aux contextes régionaux afin de permettre un aménagement du territoire qui contribuera à la vitalité du Nunavik et tiendra compte de ses particularités.

En ce qui concerne le développement économique, la politique de mobilité durable doit considérer l'expansion des infrastructures de transport en lien avec les projets de développement tels que les mines de manière à pouvoir contribuer à la croissance de la région et réduire les impacts négatifs sur l'environnement et les résidents du Nunavik.

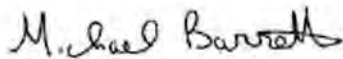
Conclusion

La politique de mobilité durable devra tenir compte d'un large éventail de facteurs géographiques et démographiques. Pour le Nunavik, il sera important qu'elle prenne en considération l'isolement de la région et l'éloignement des communautés les unes des autres. Il faudra également qu'elle considère les coûts élevés de transport au nord, tant pour les personnes que pour les marchandises. Enfin, même si la population est petite par rapport au vaste territoire que couvre le Nunavik, elle continue de croître, et la politique de mobilité durable doit prendre en considération le fait que la dépendance de la population au transport aérien a un impact sur la quantité d'émissions de GES et l'environnement.

Enfin, le CCEK aurait souhaité être consulté beaucoup plus tôt dans le processus d'élaboration de la politique de mobilité durable. Un délai de deux semaines pour transmettre des commentaires est tout à fait inacceptable. Le CCEK souhaite être informé en amont de toutes consultations futures avec les entités régionales du Nunavik et des faits nouveaux concernant l'élaboration de la politique.

Veuillez agréer, Monsieur Lemire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



Michael Barrett

c. c. Jennifer Munick, présidente, ARK

Secrétariat du CCEK
C. P. 930 Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦ
 Comité consultatif de l'environnement Kativik
 Kativik Environmental Advisory Committee

March 26, 2018

Patrick Beauchesne
 Provincial Administrator of Section 23 of the
 James Bay and Northern Québec Agreement
 Édifice Marie-Guyart, 30th Floor, Box 86
 675 René-Lévesque Blvd. East
 Quebec City QC
 G1R 5V7

Ron Hallman
 Federal Administrator of Section 23 of the
 James Bay and Northern Québec Agreement
 Place Bell Canada, 160 Elgin Street, 22nd Floor
 Ottawa ON
 K1A 0H3

SUBJECT: Application for judicial review and declaratory judgement

Dear Sirs:

The purpose of this letter is to inform you that the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) received an application for judicial review and declaratory judgement (number: 500-17-101477-175) under the Superior Court from the Naskapi Nation of Kawawachikamach (see attached). Not once since the KEAC was established has it ever faced such a situation.

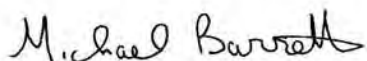
In light of these circumstances, the KEAC would like to quickly obtain your analysis of the situation and, in particular, your position regarding the need for the KEAC to retain legal counsel in respect

KEAC Secretariat
 P.O. Box 930 Kuujjuaq QC J0M 1C0
 Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
 Fax: 819-964-0694
 Email: bpatenaude@krg.ca

to this application. Furthermore, if independent legal counsel is required, the KEAC hereby brings to your attention that it will require significant additional funding to cover the associated costs.

Your attention to this matter is appreciated.

Respectfully yours,



Michael Barrett
Chairperson, KEAC

Att.

cc. Michael Gordon, Director General, Kativik Regional Government
Pierre Philie, Chairperson, Kativik Environmental Quality Commission



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑲᑎᑎᑦᑎᑦ
 Comité consultatif de l'environnement Kativik
 Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujjuaq, le 26 mars 2018

Monsieur Patrick Beauchesne
 Administrateur provincial du chapitre 23 de la
 Convention de la Baie-James et du Nord québécois
 Édifice Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 86
 675, boulevard René-Lévesque Est
 Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur Ron Hallman
 Administrateur fédéral du chapitre 23 de la
 Convention de la Baie-James et du Nord québécois
 Place Bell Canada, 22^e étage
 160, rue Elgin
 Ottawa (Ontario) K1A 0H3

OBJET : Demande de révision judiciaire et en jugement déclaratoire

Messieurs,

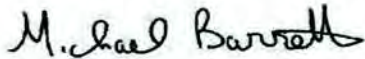
La présente lettre vise à vous informer que le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a reçu une demande de révision judiciaire et en jugement déclaratoire (numéro : 500-17-101477-175) en Cour supérieure de la Nation naskapie de Kawawachikamach (voir la pièce jointe). Le CCEK n'a jamais fait face à une telle situation depuis que le Comité est constitué.

Dans les circonstances, le CCEK souhaite obtenir très rapidement votre analyse de la situation et notamment obtenir votre position quant à la nécessité pour le Comité de se faire représenter par un avocat concernant cette demande. De plus, si l'aide d'un avocat indépendant s'avérait nécessaire, le CCEK souhaite vous signaler qu'il aura besoin des fonds additionnels importants pour couvrir les coûts afférents.

Secrétariat du CCEK
 C. P. 930 Kuujjuaq QC J0M 1C0
 Tél. : 819-964-2961, poste 2287
 Fax : 819-964-0694
 Courriel : bpatenaude@krg.ca

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



Michael Barrett

p. j.

cc. Michael Gordon, directeur général, Administration régionale Kativik
Pierre Philie, président, Commission de la qualité de l'environnement Kativik



ᑲᑎᑯᑦ ᑕᑕᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑕᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑦᑲᑦ
 Comité consultatif de l'environnement Kativik
 Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuuaq, le 23 mars 2018

L'honorable Carolyn Bennett
Ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
 10, rue Wellington
 Gatineau (Québec)
 K1A 0H4

L'honorable Jane Philpott
Ministre des Services aux Autochtones
 10, rue Wellington, 28^e étage
 Gatineau (Québec)
 K1A 0H4

L'honorable Catherine McKenna
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
 200, boulevard Sacré-Cœur, 2^e étage
 Gatineau (Québec)
 K1A 0H3

Objet : Exclusion des Inuits du Québec des programmes de financement liés à l'environnement et destinés aux communautés autochtones et nordiques

Mesdames les Ministres,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et est régi par la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois. Il est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des villages nordiques. Le CCEK offre aussi du soutien aux autorités locales et régionales. L'un des secteurs d'activité du CCEK établi dans le Plan d'action quinquennal 2015-2020 de notre organisme est de surveiller la gestion des

Secrétariat du CCEK
 C. P. 930 Kuujuuaq QC J0M 1C0
 Tél. : 819-964-2961, poste 2287
 Fax : 819-964-0694
 Courriel : bpatenaude@krg.ca

matières résiduelles au Nunavik.

Suivant la signature de la CBJNQ en 1975, les 14 villages nordiques (communautés inuites du Nunavik) et l'ARK ont été légalement constitués en vertu de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, une loi provinciale qui confère aux communautés du Nunavik un statut de municipalité. De manière générale, les programmes fédéraux liés à l'environnement et destinés aux communautés ou aux organismes autochtones (ethniques) ou aux territoires situés au nord du 60^e parallèle ne s'appliquent pas aux villages nordiques et à l'ARK, et ce, malgré le fait que 90 % de la population du Nunavik est inuite et que la région s'étend en partie au nord du 60^e parallèle. En effet, en raison du contexte administratif et politique unique du Nunavik, les villages nordiques et l'ARK ne répondent pas aux critères d'admissibilité de ces programmes fédéraux et en sont, par conséquent, exclus. Veuillez trouver ci-dessous quelques exemples de conséquences qu'entraîne une telle exclusion.

Exemple 1 – Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik

En 2015, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC, à l'époque ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) a approuvé le *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik*, lequel comprend les quatre orientations suivantes qui constituent ses fondements et qui ont servi à l'élaboration des mesures de gestion recommandées :

- Améliorer l'état des connaissances en lien avec la gestion des matières résiduelles;
- Privilégier des modes de gestion applicables au Nunavik et qui souscrivent aux notions de développement durable;
- Assurer un suivi régional pour supporter les villages nordiques dans l'application des moyens pour l'atteinte des objectifs;
- Maintenir les coûts de traitement et de gestion des matières résiduelles à des niveaux économiquement et socialement acceptables.

Le coût de la mise en œuvre complète du *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik* a été estimé à 12 millions de dollars. Toutefois, depuis que le Plan de gestion a été approuvé, très peu d'initiatives ont été réalisées en raison d'un manque de ressources financières et du peu de soutien offert des gouvernements provincial et fédéral. L'ARK n'est actuellement pas admissible à du financement du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations dans laquelle Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) investit 409 millions de dollars sur cinq ans afin que les communautés des Premières Nations améliorent la façon dont sont gérés les déchets solides.

L'obtention de fonds dans le cadre de cette initiative permettrait d'aménager des installations de type écocentre qui répondraient aux besoins d'optimiser le triage des matières résiduelles afin de diminuer le brûlage dans les lieux d'enfouissement de la région. De telles installations permettraient aussi de trier et d'entreposer les matières dangereuses de manière plus efficace et plus sécuritaire pour les employés. Des écocentres adaptables pourraient inclure des sections pour la récupération de pièces de véhicules et d'électroménagers hors d'usage.

L'obtention de fonds dans le cadre de cette initiative permettrait également de réaliser un projet pilote de compostage pour traiter les matières organiques, lesquelles constituent plus de 35 % des matières résiduelles qui s'accumulent dans les lieux d'enfouissement. Ce projet pourrait être entrepris parallèlement aux projets d'aménagement d'écocentres puisque les installations fourniraient l'emplacement nécessaire au triage des matières. Le compost produit pourrait être utilisé notamment dans les nouveaux quartiers résidentiels, la restauration d'anciens bancs d'emprunt ou les activités saisonnières des serres locales.

Exemple 2 – Lieu d'entreposage de barils à Kuujjuaq

En 2016, le village nordique de Kuujjuaq a demandé l'aide du CCEK pour trouver des sources de financement afin de procéder à la réhabilitation d'un lieu où sont entreposés environ 1 200 barils contenant du carburant, de l'huile, de l'antigel et d'autres matières dangereuses. Ce lieu a été utilisé pour entreposer des barils pendant des décennies, depuis l'époque où le gouvernement du Canada occupait la région. La communauté de Kuujjuaq cherche activement un soutien financier pour l'aider à réhabiliter et à remettre en état le site, mais n'est pas admissible à du financement du gouvernement provincial, en raison d'une lettre de non-conformité reçue du MDDELCC, et est exclue du Programme des sites contaminés du Nord du gouvernement fédéral. Par conséquent, il est presque impossible de trouver du financement pour ce projet, et le site, qui est situé près d'une voie d'accès importante de la communauté, continue de contaminer le sol et le ruisseau environnant et de représenter un risque pour la santé et la sécurité des résidents de Kuujjuaq.

À la suite de discussions avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et, anciennement, d'Affaires autochtones et du Nord Canada, il a été confirmé que ni les villages nordiques ni l'ARK ne sont admissibles à du financement provenant de presque toutes les sources de financement indiquées dans le document d'ECCC intitulé *Gestion des déchets solides pour les collectivités éloignées et du Nord, Document d'orientation technique et de planification* (2017). Bien que le document ait été préparé par ECCC afin d'améliorer sa compréhension des enjeux de gestion des déchets auxquels sont confrontées les communautés nordiques et éloignées du Canada, il fournit peu de renseignements ou d'orientations pour le Nunavik.

Secrétariat du CCEK

C. P. 930 Kuujjuaq QC J0M 1C0

Tél. : 819-964-2961, poste 2287

Fax : 819-964-0694

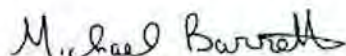
Courriel : bpatenaude@krg.ca

Il importe également de souligner que, en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le gouvernement fédéral doit au préalable obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec avant d'accorder du financement aux villages nordiques et à l'ARK. L'article 3.12.1. de la Loi mentionne ce qui suit : « [un] organisme gouvernemental, un organisme municipal ou un organisme scolaire ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, permettre ou tolérer d'être affecté par une entente conclue entre un tiers et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou un organisme public fédéral ».

Dans un tel contexte, le CCEK recommande que le gouvernement fédéral considère de modifier les programmes de financement destinés aux communautés autochtones et nordiques de manière à rendre admissibles les villages nordiques et l'ARK et d'inclure le gouvernement du Québec dans ces discussions. Par ailleurs, les organismes de la région doivent être consultés afin que l'on puisse répondre à leurs besoins. Le CCEK est disposé à discuter plus amplement de cette question, au besoin, et vous invite à communiquer avec son secrétariat à cet effet.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président,



Michael Barrett

c. c. M. Ron Hallman, Administrateur fédéral de la CBJNQ
Mme. Jennifer Munick, Présidente de l'ARK

Secrétariat du CCEK

C. P. 930 Kuujuaq QC J0M 1C0

Tél. : 819-964-2961, poste 2287

Fax : 819-964-0694

Courriel : bpatenaude@krg.ca



Québec, le 19 mars 2018

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

21/03/2018

Monsieur Markusi Qisiq
Directeur
Service des ressources renouvelables,
de l'environnement, du territoire et des parcs
Administration régionale Kativik
C. P. 9
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Objet : Restauration du site minier Asbestos Hill au Nunavik

Monsieur,

La présente correspondance fait suite à la lettre que vous avez adressée à M^{me} Lucie Ste-Croix, en date du 2 mars 2018, concernant la restauration du site minier Asbestos Hill situé au Nunavik.

Dans votre lettre, vous mentionnez que l'Administration régionale Kativik (ARK) aimerait examiner l'entente conclue en 1995 entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la Société Asbestos ltée et la Société minière Raglan du Québec et le plan de fermeture de la mine Asbestos Hill inclus à cette entente.

En réponse à cette demande, je vous invite à vous référer à la décision émise par le MERN concernant une demande d'accès à l'information faite le 15 décembre 2017 sur le même document. Cette décision peut être consultée à l'adresse suivante : http://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/decision_17-12-023-C.pdf et une copie de l'entente où certains renseignements ont été retranchés puisqu'ils s'avèrent confidentiels au sens des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels peut être consultée à l'adresse suivante : http://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/document_17-12-023-C.pdf. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire une demande d'accès à l'information.

...2

Le MERN est conscient que l'Administration régionale Kativik attache une grande importance à la restauration de ce site.

Le MERN poursuit actuellement l'élaboration d'un portrait et d'un plan d'action concernant les sites miniers de l'amiante au Québec. Ce portrait et ce plan devraient être prêts au printemps 2018. Si l'État décidait d'aller de l'avant pour la prise en charge de la restauration des sites miniers de l'amiante, le MERN pourrait alors prioriser le site d'Asbestos Hill.

Le MERN s'engage à vous transmettre une copie de ce plan dès qu'il sera complété.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale de la gestion du milieu minier par intérim,


Renée Garon

c. c. M^{me} Olivia Dawson, chargée de projets, Direction de la restauration des sites miniers, MERN

M^{me} Adamie Delisle-Alaku, vice-présidente, développement des ressources, Société Makivik

M. Michael Barrett, président, Comité consultatif de l'environnement Kativik

Québec, le 19 mars 2018

Monsieur Markusi Qisiiq
Directeur
Service des ressources renouvelables,
de l'environnement, du territoire et des parcs
Administration régionale Kativik
C. P. 9
Kuuujuaq (Québec) J0M 1C0

Objet : Restauration du site minier Asbestos Hill au Nunavik

Monsieur,

La présente correspondance fait suite à la lettre que vous avez adressée à M^{me} Lucie Ste-Croix, en date du 2 mars 2018, concernant la restauration du site minier Asbestos Hill situé au Nunavik.

Dans votre lettre, vous mentionnez que l'Administration régionale Kativik (ARK) aimerait examiner l'entente conclue en 1995 entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la Société Asbestos ltée et la Société minière Raglan du Québec et le plan de fermeture de la mine Asbestos Hill inclus à cette entente.

En réponse à cette demande, je vous invite à vous référer à la décision émise par le MERN concernant une demande d'accès à l'information faite le 15 décembre 2017 sur le même document. Cette décision peut être consultée à l'adresse suivante : http://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/decision_17-12-023-C.pdf et une copie de l'entente où certains renseignements ont été retranchés puisqu'ils s'avèrent confidentiels au sens des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels peut être consultée à l'adresse suivante : http://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/document_17-12-023-C.pdf. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire une demande d'accès à l'information.

...2

Le MERN est conscient que l'Administration régionale Kativik attache une grande importance à la restauration de ce site.

Le MERN poursuit actuellement l'élaboration d'un portrait et d'un plan d'action concernant les sites miniers de l'amiante au Québec. Ce portrait et ce plan devraient être prêts au printemps 2018. Si l'État décidait d'aller de l'avant pour la prise en charge de la restauration des sites miniers de l'amiante, le MERN pourrait alors prioriser le site d'Asbestos Hill.

Le MERN s'engage à vous transmettre une copie de ce plan dès qu'il sera complété.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale de la gestion du milieu minier par intérim,


Renée Garon

c. c. M^{me} Olivia Dawson, chargée de projets, Direction de la restauration des sites miniers, MERN

M^{me} Adamie Delisle-Alaku, vice-présidente, développement des ressources, Société Makivik

M. Michael Barrett, président, Comité consultatif de l'environnement Kativik



MAR 08 2018

Mr. Benjamin Patenaude
Executive Secretary
Kativik Environmental Advisory Committee
bpatenaude@krg.ca

Dear Mr. Patenaude:

On behalf of the Honourable Catherine McKenna, Minister of Environment and Climate Change, I am responding to your email message of February 19, 2018, to which you attached a copy of minutes from the 152nd meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee.

Please be assured that the minutes have been reviewed.

Thank you for taking the time to write.

Sincerely,

Sylvie Poulin
Editor in Chief
Departmental Correspondence Unit



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

March 7, 2018

Patrick Beauchesne
Deputy Minister
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
Édifice Marie-Guyart, 30th Floor
675 René-Lévesque Blvd. East
Quebec City QC
G1R 5V7

Subject: Residual materials management measures adapted to the north

Dear Sir:

In 2015, the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (sustainable development, the environment and the fight against climate change, MDDELCC) (formerly the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) approved the *Nunavik Residual Materials Management Plan* (NRMMP) prepared by the Kativik Regional Government (KRG) in accordance with the *Québec Residual Materials Management Policy*. The NRMMP highlights some of the shortcomings with current residual and hazardous materials management practices and provides viable and responsive solutions. More specifically, the solutions proposed in the NRMMP are comprehensive, correspond to regional needs and take into account the particular constraints and challenges faced in Nunavik. Since the approval of the NRMMP, only a limited number of objectives have been achieved due to a significant lack of financial resources. In spite of this, the sustained efforts of the KRG and the northern villages have made it possible to implement several meaningful initiatives.

Action 37 of the *2011–2015 Action Plan* under the *Québec Residual Materials Management Policy* sets out to broaden the government's knowledge of residual materials management in northern Québec. The MDDELCC therefore gave a mandate to the eco-advisory research chair at the Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) to conduct a study in order to gather missing data, acquire useful knowledge and identify relevant solutions to improve residual materials management techniques. In October 2017, the UQAC released the document *Gestion des matières résiduelles en milieu nordique* (management of residual materials in the north) containing seven main recommendations.

At the 153rd meeting of the KEAC in September 2017, KEAC members met with representatives of the MDDELCC Residual Materials Branch and RECYC-QUÉBEC in order to discuss residual materials management in Nunavik. It was proposed that the KEAC identify the issues related to the management of these materials in Nunavik. The issues identified under the seven main recommendations contained in the UQAC document are described below.

KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca

UQAC recommendation 1 – The requirements for the management of northern landfills should be revised to limit the dispersal of waste and to reduce the emission of pollutants affecting air, water and soil while extending the service lives of these sites.

Pursuant to section 99 of the *Regulation respecting the Landfilling and Incineration of Residual Materials*, “[c]ombustible residual materials deposited in northern landfills must be burned at least once a week, weather conditions permitting.” If residual materials are properly sorted, before or on their arrival at landfill sites, the amount of combustible materials could be diminished, thereby reducing fumes released into the ambient air and therefore public health and safety risks associated with open-air burning.

The *2011–2015 Action Plan* under the *Québec Residual Materials Management Policy* aims to reduce the quantity of residual materials sent for disposal. One of the proposed actions is to increase paper, cardboard, plastic, glass and metal recycling. It is important to note that at present, a selective collection system does not exist in Nunavik. Household, institutional, and commercial waste, whether recyclable, compostable or reusable, is not sorted at the time of collection or on receipt at landfills. It is therefore burned according to the requirements of the *Regulation respecting the Landfilling and Incineration of Residual Materials*. Although a few recovery and recycling actions are implemented in some villages, the majority of larger items, such as end-of-life vehicles and appliances, are simply placed in piles in the landfills. The establishment of residual materials management measures in the region would serve to reduce the quantity of residual materials for disposal per capita and contribute to the objectives set for Québec. Since the quantity of residual materials in the region can only be estimated, it is impossible to set quantitative objectives (e.g. tonnage or percentage) for recovered materials at this time. For this reason, the acquisition of knowledge concerning the different materials and the implementation of selective collection measures through pilot projects would be realistic targets for the region. This information would make it possible to more accurately quantify residual materials by category and to select a management method adapted to climatic conditions and existing resources in the north.

Currently, a waste characterization project is being carried out in the Northern Village of Kuujuaq in partnership with the Société du Plan Nord and RECYC-QUÉBEC. The data gathered through this project aims to determine whether the volume of burnable waste would be sufficient for a waste-to-energy incinerator project for the community. It should be pointed out that the characterization project does not include construction, renovation or demolition waste, much of which is wood and therefore combustible.

Additionally, it is important to note that the construction of ecocentre-type facilities would respond to the need to optimize the sorting of residual materials in order to reduce burning at landfills. Such facilities would also help to store hazardous materials more efficiently and safely. A scalable ecocentre could include sections for the recovery of parts from end-of-life vehicles and appliances. The estimated cost of establishing an ecocentre in Kuujuaq is \$1,800,000. The cost to establish these facilities in the other 13 communities will have to be evaluated.

Finally, a composting pilot project would ensure the treatment of organic matter, which constitutes more than 35% of the residual materials accumulated in landfills. This project could be undertaken in conjunction with ecocentre projects as the facilities would provide a location for sorting materials. The compost produced could be used in particular for new residential developments, the restoration of old borrow pits

or seasonal activities at community greenhouses. The estimated cost a composting pilot project in Kuujuaq is \$650,000. The cost for projects in the other 13 communities will have to be evaluated.

UQAC recommendation 2 – There is a need for careful and prudent planning of residual materials management in isolated northern environments.

It is apparent from the UQAC document that the northern villages and the KRG need greater financial and technical support to improve residual and hazardous materials management in the communities. Additionally, specialized employees with training and proper equipment and resources are needed, as is a community management plan, such as the NRMMP, with clear and achievable objectives. A stable employee base, tasked with managing landfills (sorting waste into separate zones, controlling access, surface runoff and leachate, maintaining fencing, and monitoring open-air burning) could improve the management and service life of these sites.

In 2016 and 2017, the KRG delivered training in various communities to the employees of several organizations and workplaces, such as municipal garages and airports, on the handling and storing of hazardous materials.

UQAC recommendation 3 – Recovery requirements and costs may be a barrier to residual materials management.

This is all too true in Nunavik, where the lack of financial and human resources impedes initiatives for improving the management of residual and hazardous materials. The KEAC has often underlined this issue and stresses the importance of funding pilot projects related to residual materials management and associated infrastructure that can be tested in one community prior to being implemented in other communities.

Furthermore, Action 25 of the *2011–2015 Action Plan* under the *Québec Residual Materials Management Policy* stipulates that the government will make available \$1 million for technical and financial support for local and regional governments in the north to assist with residual materials management. Nunavik has yet to be allocated any of this funding. Nevertheless, all financial support must consider operational costs including infrastructure and employee training.

Negotiations with marine shipping companies will also be important for reducing operational costs, specifically for the transportation of residual materials to recycling facilities in southern Québec. Likewise, government agencies should consider these costs when investing in regional projects.

UQAC recommendation 4 – The good will of community stakeholders is present and numerous initiatives have been initiated with various results.

As is the case in southern Québec, participation and awareness are key to the success of any community-based project. Developing partnerships with the MDDELCC and other existing government agencies, such

KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca

as RECYC-QUÉBEC, Éco-Entreprise Québec and the Société du Plan Nord, as well as with non-profit and regional organizations will be important if Nunavik hopes to educate the public and harness their efforts. Although funding for educational, information and awareness tools for reduction-at-source programs, for example, are identified in actions 6 and 38 of the *2011–2015 Action Plan* under the *Québec Residual Materials Management Policy*, it has yet to translate into any regional projects.

A successful initiative led by the KRG in partnership with government agencies and the Federation of Cooperatives of Northern Québec is the collection events organized in several villages each summer since 2015 in relation to the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises*. Community-based awareness campaigns encourage residents to bring their products covered under the Regulation to designated drop-off areas where they are prepared for transportation by ship to a recycling facility in southern Québec. Over the past three years, relatively significant quantities of electronics, paint containers, used oil, lightbulbs and batteries have been removed from communities. These events have also increased public awareness vis-à-vis the importance of recycling.

UQAC recommendation 5 – The importance of liabilities undermines mobilization.

Large volumes of scrap metal have been accumulated in the landfills in Nunavik communities. For decades, end-of-life vehicles and appliances have been disposed of at landfills and take up an average of 29% of the capacity of these sites. A clear strategy for managing and recycling these residual materials does not exist, nor are there any protocols concerning the recovery of the hazardous fluids they contain. Furthermore, many of the end-of-life vehicles still contain batteries and tires.

During the restoration of landfill sites in Kangirsuk, Inukjuak and Kuujjuarapik in 2017, a dismantling project was implemented to remove hazardous materials from end-of-life vehicles and appliances. These materials were then transported to southern Québec. Training for local employees was also provided as part of the project. Funding is however required to achieve the ultimate objectives set out in the NRMMP, i.e. for the purchase of the necessary equipment, as well as to cover the costs of operations and the shipping of recovered metal. Revenue generated by the sale of the recovered metal would be re-injected into the project.

The removal of scrap metal would free up space in the landfills and remove a portion of the hazardous materials present at these sites. The equipment needed to implement this project could be mobile and therefore transportable between the 14 northern villages. The project could create local expertise and regional employment. The bulk of the project's costs, estimated at \$2,300,000, are associated with the transportation of the metal to recycling facilities in southern Québec, highlighting the importance of negotiating reduced transportation rates with marine shipping companies.

Other materials that need to be considered are the numerous barrels in the communities containing hazardous waste, such as used oil and fuel. Currently, the costs for transporting these types of residual materials to a recycling facility are covered under *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises*, provided the contents of the barrels are uniform. However, this is often not the case in Nunavik. For example, used oil is mixed with antifreeze and other fluids. Such mixtures of residual materials do not comply with the Regulation, despite the fact that they had been accumulated before the

Regulation came into force. The costs associated with the treatment of these mixtures must be assumed by the municipalities which, in most cases, do not have the necessary funding.

UQAC recommendation 6 – The range of options identified in literature is very low, with the most advanced communities opting for incineration but criticizing the costs of fuel and the limited service life of equipment in the north.

A viable alternative to open-air burning for northern villages is incineration. This technology has been tested in the north, in particular at the Raglan mine, in the James Bay village of Wemindji and in Greenland. Incinerators use the heat capacity of the residual materials to significantly reduce their volume and lessen the output of atmospheric pollutants. The heat capacity of incinerators can be increased by adding used oil. Incineration could therefore serve as one option for the disposal of this type of residual material. The operation and monitoring of incinerators requires specialized training for local employees. The estimated volume of combustible household residual materials makes incineration a possible option in Nunavik. A pilot project to assess the feasibility of incinerators in the northern villages would require funding and technical support.

UQAC recommendation 7 – There is a need to integrate climate change mitigation and adaptation into residual materials management.

The effects of climate change are evident and visible in Nunavik. Residual materials management plans must therefore take into account climate change-related factors and impacts when establishing criteria for the location and operation of landfills.

Conclusion

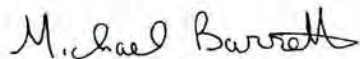
The UQAC document highlights the various issues connected with the management of increasing volumes of residual and hazardous materials in the north. Its seven main recommendations are straightforward and the tool box of solutions appearing in Appendix 5 is comprehensive and suited to Nunavik. It should be underlined that the UQAC researchers emphasize the importance of making adjustments to provincial regulations, procedures and guidelines. Provisions should be made to facilitate access to the financial resources necessary to carry out the pilot projects proposed in the NRMMP. The KEAC is of the opinion that the UQAC document provides relevant information on issues related to the management of residual materials in Nunavik and is a useful tool for concerned government agencies.

The concept of waste reduction, recycling and improved residual materials management has progressed in recent years in Nunavik. However, despite the quantity of correspondence transmitting regarding these issues and repeated requests for amendments to Québec regulations to better take into account the unique conditions in Nunavik, the KEAC feels the situation has not been fully addressed by the MDDELCC over the past decade. As a result, the northern villages are lacking resources and financial support that other Québec communities see as commonplace. Recently, the KEAC was advised of the establishment of a working group on the management of residual materials in Nunavik composed of representatives of the KRG, RECYC-

KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca

QUÉBEC, the Société du Plan Nord, the KEAC and the MDDELCC. The KEAC feels that the working group will improve collaboration and transparency on matters regarding the management of residual and hazardous materials. Finally, as the KEAC understands that a new Québec residual materials management policy is currently under development, it would like to request to be consulted or given the opportunity to provide feedback on the document regarding its implementation in Nunavik.

Respectfully yours,



Michael Barrett
Chairperson

c.c. Jennifer Munick, Chairperson, KRG

KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel.: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎ-ᑕᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuaq, le 7 mars 2018

Patrick Beauchesne
Sous-Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Mesures de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique

Monsieur le Sous-Ministre,

En 2015, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC, à l'époque ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) a approuvé le *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik* (PGMRN) de l'Administration régionale Kativik (ARK) conformément à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Le PGMRN souligne certaines lacunes des pratiques actuelles de gestion des matières résiduelles et des matières dangereuses et fournit des solutions viables et adaptées. Plus précisément, les solutions proposées sont globales, correspondent aux besoins de la région et tiennent compte des contraintes et des défis particuliers auxquels est confronté le Nunavik. Depuis l'approbation du PGMRN, un nombre limité d'objectifs a pu être atteint en raison d'un manque important de ressources financières. Malgré tout, grâce aux efforts soutenus de l'ARK et des villages nordiques, plusieurs initiatives intéressantes ont été mises sur pied.

L'action 37 du *Plan d'action 2011–2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* mentionnait que le gouvernement devait approfondir ses connaissances sur la gestion des matières résiduelles dans le Nord québécois. Le MDDELCC a donc confié à la Chaire en éco-conseil de l'Université de Québec à Chicoutimi (UQAC) le mandat de réaliser une étude pour recueillir les données manquantes, acquérir des connaissances pratiques et trouver des solutions pertinentes pour améliorer les techniques de gestion des matières résiduelles. En octobre 2017, l'UQAC a publié le document intitulé *Gestion des matières résiduelles en milieu nordique* dans lequel sept principales recommandations sont proposées.

Lors de 153^e réunion du CCEK, en septembre 2017, les membres du CCEK ont rencontré des représentants de la Direction des matières résiduelles du MDDELCC et de RECYC-QUÉBEC pour discuter de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Il a été proposé que le CCEK identifie les enjeux liés à la gestion de ces matières au Nunavik. Voici donc les enjeux identifiés en fonction des sept principales recommandations contenues dans le document produit par l'UQAC.

Recommandation 1 de l'UQAC – Les exigences pour la gestion des lieux d'enfouissement en milieu nordique devraient être révisées pour limiter l'éparpillement des déchets et réduire les émissions de polluants affectant l'air, l'eau et les sols tout en prolongeant la vie utile de ces sites.

Selon l'article 99 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, « [l]es matières résiduelles combustibles déposées dans les lieux d'enfouissement en milieu nordique doivent être brûlées au moins 1 fois par semaine, lorsque les conditions climatiques le permettent ». Si les matières résiduelles sont bien triées avant ou à leur arrivée aux lieux d'enfouissement, les quantités de matières résiduelles combustibles pourront être réduites, ce qui permettra de diminuer les émanations dans l'air ambiant et donc les risques pour la santé et la sécurité publiques associés au brûlage à ciel ouvert.

Le *Plan d'action 2011–2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* vise à réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer. L'une des actions proposées est d'augmenter le recyclage du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal. Il importe de noter qu'il n'y a pas de système de collecte sélective actuellement au Nunavik. Les déchets résidentiels, institutionnels et commerciaux, qu'ils soient recyclables, compostables ou réutilisables, ne sont pas triés au moment de la collecte ni à leur arrivée aux lieux d'enfouissement. Ils sont donc brûlés conformément aux exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Bien qu'il existe quelques actions de récupération et de recyclage dans certains villages, la majorité des articles volumineux, tels que les véhicules et les électroménagers hors d'usage, sont tout simplement déposés en amas dans les lieux d'enfouissement. L'établissement de mesures de gestion des matières résiduelles dans la région permettrait de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer par habitant et contribuerait à l'atteinte des objectifs fixés pour le Québec. Puisque la quantité de matières résiduelles dans la région ne peut être qu'estimée, l'établissement d'objectifs quantitatifs (p. ex., tonnage ou pourcentage) pour les matières récupérées n'est pas possible pour le moment. C'est pourquoi l'acquisition de connaissances concernant les diverses matières résiduelles et la mise en place de projets pilotes de collecte sélective seraient des objectifs réalistes pour la région. Les renseignements recueillis permettraient de quantifier avec une plus grande précision les matières résiduelles par catégorie et de sélectionner une méthode de gestion adaptée aux conditions climatiques et aux ressources existantes en milieu nordique.

Un projet de caractérisation des déchets est actuellement réalisé dans le village nordique de Kuujuaq en partenariat avec la Société du Plan Nord et RECYC-QUÉBEC. Les données recueillies dans le cadre de ce projet visent à déterminer si le volume de déchets pouvant être brûlé est suffisant pour réaliser un projet d'incinérateur avec récupération d'énergie pour la communauté. Il importe de mentionner que le projet de caractérisation n'inclue pas les déchets de construction, de rénovation ou de démolition, lesquels sont essentiellement du bois et pourraient être brûlés.

Il est également important de noter que l'aménagement d'installations de type écocentre répondrait au besoin d'optimiser le triage des matières résiduelles afin de diminuer le brûlage dans les lieux d'enfouissement. De telles installations permettraient aussi d'entreposer les matières dangereuses de manière plus efficace et plus sécuritaire. Des écocentres adaptables pourraient inclure des sections pour la récupération de pièces de véhicules et d'électroménagers hors d'usage. Le coût de l'aménagement d'un écocentre à Kuujuaq a été estimé à 1 800 000 \$. Le coût de l'aménagement d'une telle installation dans les 13 autres communautés doit être évalué.

Enfin, un projet pilote de compostage permettrait de traiter les matières organiques, lesquelles constituent plus de 35 % des matières résiduelles qui s'accumulent dans les lieux d'enfouissement. Ce projet pourrait être entrepris parallèlement aux projets d'aménagement d'écocentres puisque les installations fourniraient l'emplacement nécessaire au triage des matières. Le compost produit pourrait être utilisé notamment dans les nouveaux quartiers résidentiels, la restauration d'anciens bancs d'emprunt ou les activités saisonnières des serres locales. Le coût de la réalisation d'un projet de compostage à Kuujuaq a été estimé à 650 000 \$. Le coût de la réalisation d'un tel projet dans les 13 autres communautés doit être évalué.

Recommandation 2 de l'UQAC – Il est nécessaire de faire une planification minutieuse et prudente de la gestion des matières résiduelles en milieu nordique et isolé.

Il ressort du document de l'UQAC que les villages nordiques et l'ARK requièrent un plus grand soutien financier et technique pour améliorer la gestion des matières résiduelles et des matières dangereuses dans les communautés. Il faut également, d'une part, des employés spécialisés qui seront formés et disposeront des ressources et de l'équipement adéquats et, d'autre part, un plan de gestion local, tel que le PGMRN, dans lequel des objectifs clairs et atteignables auront été établis. Un effectif stable ayant pour tâche de gérer les lieux d'enfouissement (organisation des déchets en zones distinctes, contrôle de l'accès ainsi que des eaux de ruissellement et du lixiviat, entretien des clôtures et surveillance du brûlage à ciel ouvert) peut améliorer la gestion et la durée de vie des lieux d'enfouissement.

En 2016 et en 2017, l'ARK a offert, dans diverses communautés, de la formation concernant la manipulation et l'entreposage des matières dangereuses à des employés de plusieurs organismes et lieux de travail du Nunavik, tels que les garages municipaux et les aéroports.

Recommandation 3 de l'UQAC – Les exigences et les frais liés à la récupération peuvent constituer un frein à la gestion des matières résiduelles.

Le manque de ressources financières et humaines empêche souvent la réalisation d'initiatives visant à améliorer la gestion des matières résiduelles et des matières dangereuses au Nunavik. Le CCEK a souvent soulevé ce problème et souligne l'importance de financer d'abord la réalisation de projets pilotes de gestion des matières résiduelles, incluant les infrastructures nécessaires, dans une communauté avant de mettre un tel projet en place dans les autres communautés.

De plus, l'action 25 du *Plan d'action 2011–2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* stipule que le gouvernement consacrera un million de dollars au soutien technique et financier des administrations locales et régionales en territoire nordique pour les aider à gérer leurs matières résiduelles. Ces fonds n'ont pas encore été alloués au Nunavik. Toute forme de soutien financier devra toutefois prévoir les coûts de fonctionnement, incluant les infrastructures et la formation des employés.

Les négociations avec les entreprises de transport maritime pourront s'avérer déterminantes pour réduire les coûts d'exploitation, notamment en ce qui a trait au transport des matières résiduelles vers des installations de recyclage situées dans le sud du Québec. Dans le même ordre d'idées, les organismes gouvernementaux devraient considérer ces coûts lorsqu'ils investissent dans des projets dans la région.

Recommandation 4 de l'UQAC – La bonne volonté des acteurs est présente dans les communautés et de nombreuses initiatives ont été amorcées avec des destins divers.

Comme c'est le cas dans le sud du Québec, la participation et la sensibilisation sont essentielles au succès de tout projet communautaire. Il sera important d'établir des partenariats avec le MDDELCC et d'autres organismes gouvernementaux déjà en place, tels que RECYC-QUÉBEC, Éco-Entreprise Québec, la Société du Plan Nord ainsi qu'avec des organismes régionaux et à but non lucratif si le Nunavik veut sensibiliser le public et mettre en valeur ses efforts. Bien que le financement d'outils d'information, de sensibilisation et d'éducation du public, visant des programmes de réduction à la source par exemple, soit mentionné dans les actions 6 et 38 du *Plan d'action 2011–2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, aucun projet n'a encore été mis sur pied dans la région.

Les collectes organisées dans plusieurs villages nordiques chaque été depuis 2015 par l'ARK en partenariat avec des organismes gouvernementaux et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises sont un exemple d'une initiative réussie. Des campagnes de sensibilisation locales encouragent les citoyens à apporter des produits couverts par le Règlement à un point de collecte désigné où ils sont préparés en vue de leur expédition par bateau vers une installation de recyclage située dans le sud du Québec. Au cours des trois dernières années, des quantités relativement importantes d'appareils électroniques, de contenants de peinture, d'huiles usagées, d'ampoules et de piles ont été retirées des communautés. De telles collectes ont également sensibilisé le public à l'importance du recyclage.

Recommandation 5 de l'UQAC – L'importance des passifs nuit à la mobilisation

Un volume considérable de ferraille s'accumule dans les lieux d'enfouissement des communautés du Nunavik. Pendant des décennies, des véhicules et des électroménagers hors d'usage s'y sont accumulés et occupent en moyenne 29 % de la capacité des sites. Il n'y a pas actuellement de stratégie claire concernant la gestion et le recyclage de ces matières résiduelles ni de protocoles concernant la récupération des fluides dangereux qu'ils contiennent. Qui plus est, de nombreux véhicules hors d'usage sont encore équipés des batteries et des pneus.

Lors de la restauration des lieux d'enfouissement dans les communautés de Kangirsuk, d'Inukjuak et de Kuujuarapik en 2017, un projet de démantèlement a été réalisé afin de retirer les matières dangereuses des véhicules et des électroménagers hors d'usage. Ces matières ont ensuite été expédiées dans le sud du Québec. Dans le cadre de ce projet, de la formation a été offerte aux employés locaux. Il faudrait toutefois obtenir du financement pour atteindre les objectifs finaux établis à ce chapitre dans le PGMRN, soit l'achat de l'équipement nécessaire, les coûts d'exploitation et l'expédition du métal récupéré. Les fonds générés par la vente de métal devraient être réinjectés dans le projet.

Le retrait de la ferraille libérerait de l'espace dans les lieux d'enfouissement locaux et permettrait d'éliminer en partie les matières dangereuses qu'ils contiennent. L'équipement requis pour réaliser ce projet pourrait être mobile et pourrait ainsi être transporté entre les 14 villages nordiques. Le projet pourrait créer des emplois dans l'ensemble de la région et développer une expertise locale dans le domaine. L'essentiel du budget, estimé à 2 300 000 \$, servirait au transport du métal vers des installations de recyclage situées dans le sud du Québec, d'où l'importance de négocier à la baisse les tarifs de transport avec les entreprises de transport maritime.

D'autres matières à considérer sont les nombreux barils de matières dangereuses telles que des huiles usagées et du carburant présents dans les communautés. Actuellement, les coûts de transport de ce type de matières résiduelles vers une installation de recyclage sont couverts en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises dans la mesure où le contenu des barils est uniforme. Or, ce n'est pas souvent le cas au Nunavik. Par exemple, les huiles usagées sont mélangées à de l'antigel et à d'autres fluides. De tels mélanges de matières résiduelles ne sont pas conformes au Règlement, et ce, malgré le fait qu'ils ont été accumulés avant l'entrée en vigueur du Règlement. Les coûts associés au traitement de ces mélanges de fluides doivent être assumés par les municipalités, qui, dans la plupart des cas, ne disposent pas des fonds nécessaires pour pouvoir le faire.

Recommandation 6 de l'UQAC – La diversité d'options relevées dans la littérature s'avère très faible, la plupart des communautés les plus avancées optant pour l'incinération, mais déplorant les coûts de combustible et la durée de vie limitée des équipements en milieu nordique.

Une solution de rechange viable au brûlage à ciel ouvert pour les villages nordiques est l'incinération. Une telle technologie a été testée en milieu nordique, notamment à la mine Raglan, au village Wemindji de la région de la Baie-James et au Groenland. Les incinérateurs traitent thermiquement les matières résiduelles afin d'en réduire considérablement le volume et réduire l'émission de polluants atmosphériques. L'ajout d'huiles usagées permet d'accroître la capacité thermique des matières résiduelles devant être incinérées. L'incinération pourrait donc constituer une solution pour éliminer ce type de matières résiduelles. Le fonctionnement et la surveillance des incinérateurs requièrent une formation spécialisée de la part des employés locaux. En raison du volume estimé de matières résiduelles résidentielles combustibles, l'incinération est une option envisageable pour le Nunavik. Un projet pilote visant à évaluer la faisabilité de l'installation d'incinérateurs dans les villages nordiques nécessiterait du financement et du soutien technique.

Recommandation 7 de l'UQAC – Il est nécessaire d'intégrer la lutte et l'adaptation aux changements climatiques dans la gestion des matières résiduelles.

Les effets des changements climatiques sont évidents et visibles au Nunavik. Les plans de gestion des matières résiduelles doivent donc prendre en considération les facteurs et les impacts liés aux changements climatiques lors de l'établissement de critères pour l'emplacement et l'exploitation d'un lieu d'enfouissement.

Conclusion

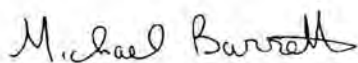
Le document de l'UQAC souligne les divers problèmes liés à la gestion de volumes croissants de matières résiduelles et de matières dangereuses en milieu nordique. Les sept principales recommandations qu'il contient sont simples et la boîte à outils de solutions qu'il fournit à l'annexe 5 est complète et appropriée pour le Nunavik. Il importe de mentionner que les chercheurs de l'UQAC soulignent l'importance d'apporter des ajustements à la réglementation, aux procédures et aux orientations provinciales. Des dispositions doivent être prises pour faciliter l'obtention des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets pilotes proposés dans le PGMRN. Le CCEK est d'avis que le document de l'UQAC

fournit des renseignements pertinents sur les questions liées à la gestion des matières résiduelles au Nunavik et constitue un outil pratique pour les organismes gouvernementaux concernés.

Les concepts de la réduction des déchets, du recyclage et de l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ont fait un bon bout de chemin au Nunavik ces dernières années. Toutefois, malgré toute la correspondance transmise concernant ces enjeux et les demandes répétées pour modifier la réglementation québécoise de manière à mieux tenir compte des conditions uniques au Nunavik, le CCEK a l'impression que la situation du Nunavik n'a pas été pleinement prise en compte par le MDDELCC au cours de la dernière décennie. Par conséquent, les villages nordiques ne disposent pas des ressources et du soutien financier que les autres communautés du Québec considèrent comme étant monnaie courante. Le CCEK a récemment été informé de l'établissement d'un groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik composé de représentants de l'ARK, de RECYC-QUÉBEC, de la Société du Plan Nord, du CCEK et du MDDELCC. Le CCEK est d'avis que le groupe de travail améliorera la collaboration et la transparence à l'égard des questions liées à la gestion des matières résiduelles et des matières dangereuses. Enfin, le CCEK comprend qu'une nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles est en cours d'élaboration et, par conséquent, demande à être consulté ou à avoir la possibilité de commenter le document pour ce qui est de sa mise en œuvre au Nunavik.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président,


Michael Barrett

c. c. Jennifer Munick, présidente, ARK



March 5, 2018

Kativik Environmental Advisory Committee ("KEAC") Secretariat
P.O. Box 930
Kuujuuaq QC, J0M 1C0
Attn: Benjamin Patenaude

Dear Mr. Patenaude

Thank you for your letter dated February 26, 2018.

This letter will serve to provide a brief update on the Company's activities and intentions related to the Hopes Advance Project (the "**Project**") as requested.

Over the last few years, the Company has intended to progress the development of the Project, which would include relevant permitting and construction financing. Unfortunately, the quantum of capital required being almost \$3 billion due to the location of the project and the very large investment in a port, power supply, landing strip and other infrastructure not currently present makes this a very large undertaking for any company. Investment in this infrastructure would bring very significant benefits and jobs to the local communities if achieved and we will need their continued support. Furthermore the capital markets for mining projects have been depressed and low iron ore prices have also not supported our ability to raise the required capital to date.

We have also sought the support of the provincial government which to date has not yet born success. Your thoughts on how we might work together to be more successful in these initiatives would be appreciated.

There are however signs of some improvement in the iron ore market particularly for high grade high quality iron (such as that at Hopes Advance) which may be helpful to our efforts over the next year, and we are also pursuing initiatives to reduce the required initial capital investment to allow us to potentially get started on a smaller scale.

A good working relationship with KEAC remains critical to us and we would welcome any suggestions you may have to enable us to progress the project and bring environmentally responsible development, infrastructure and sustainable economic benefits to the region.

In respect of environmental permitting, the Company did undertake important baseline environmental work over the last 2 years to progress the permitting phase, but again for the reasons stated above, funds available to further advance permitting are constrained.

Management continue to work on securing adequate financing to advance the approval process and ultimately the development of the Project. We hear that you have concerns about the potential impact of the Project on the Aupaluk community and the Nunavik region and would welcome an open dialogue at all times.

If you have any questions, please feel free to contact me at (604) 697-6202.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Dean', written in a cursive style.

Steven Dean
Executive Chairman

cc: Patrick Beauchesne, Provincial Administrator of Section 23 of the JBNQA
Ron Hallman, Federal Administrator of Section 23 of the JBNQA
Michael Barrett, Chairperson, KEAC



ᑲᑎᑕᑲ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ ᑲᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

Kuujjuaq, le 2 Mars 2018

Madame Lucie Ste-Croix
Directrice
Direction générale de la gestion du milieu minier
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau C 320
Québec QC G1H 6R1

OBJET : Restauration du site minier Asbestos Hill au Nunavik

Madame,

La présente correspondance fait suite à la lettre que vous avez adressée à Jennifer Munick, présidente de l'Administration régionale Kativik (ARK), en date du 24 octobre 2017, concernant la restauration du site minier Asbestos Hill situé au Nunavik.

Dans votre lettre, vous mentionnez que la responsabilité des résidus miniers incombe à la Société Asbestos ltée et que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) est lié par une entente conclue en 1995 entre la Société Asbestos ltée et Société minière Raglan du Québec, entente qui régit la mise en œuvre du plan de fermeture de la mine Asbestos Hill. L'ARK aimerait examiner cette entente et le plan de fermeture afin de mieux comprendre les responsabilités des signataires et de vérifier que le site a été restauré en conséquence.

Il semble que le MERN élabore actuellement un plan d'évaluation et d'action pour les mines d'amiante au Québec et que le site minier Asbestos Hill pourrait y être priorisé. L'ARK tient à souligner encore une fois l'importance que revêt ce site, car les communautés inuites s'inquiètent depuis un certain nombre d'années déjà de sa détérioration. L'ARK demande de recevoir une copie du plan d'évaluation et d'action une fois qu'il aura été finalisé et d'être consultée concernant les plans de restauration du site minier Asbestos Hill.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK,

Markusi Qisiq



ᑲᑎᑕᑲ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭ ᑲᑭᑭᑭᑭ

Administration régionale KATIVIK Regional Government

P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

- c. c. Adamie Delisle-Alaku, vice-président, Développement des ressources, Société Makivik
Michael Barrett, président, Comité consultatif de l'environnement Kativik



ᐅᑎᐱᐅ ᓄᓇᑕᑕᐱᐅ ᐅᑕᐱᐅᐅᐅ
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

March 2, 2018

Lucie Ste-Croix
Director
Direction générale de la gestion du milieu minier
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau C 320
Québec (Québec) G1H 6R1

SUBJECT: Restoration of the Asbestos Hill site in Nunavik

Ms. Ste-Croix,

The following correspondence is in response to your letter addressed to Jennifer Munick, Chairperson of the Kativik Regional Government (KRG), dated October 24, 2017, in which you address the restoration of the Asbestos Hill site located in Nunavik.

Your letter states that the mine tailings at the Asbestos Hill site are the responsibility of the Société Asbestos limitée. (SAL) and that the Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) is bound by a 1995 agreement between SAL and Société Minière Raglan du Québec that governs the implementation of the Asbestos Hill mine closure plan. The KRG would like to review this agreement and the closure plan to better understand the responsibilities of the signatories and to ensure the site has been rehabilitated according to its intentions.

We understand the MERN is currently developing an assessment and action plan for asbestos mine sites in Québec and that Asbestos Hill could be prioritized under this plan. We feel it is important to once again underscore the significance of this site since for a number of years now Inuit communities have been increasingly concerned regarding its changing condition. The KRG requests a copy of the assessment and action plan when finalized and that we be consulted regarding restoration plans for the Asbestos Hill site.

Respectfully yours,

Markusi Qisiiq

Director
Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department, KRG



ᑲᑎᑕᑲ ᓄᓇᓕᓕᑲᑲᑲ ᑲᓴᓴᓴᓴ

Administration régionale KATIVIK Regional Government

P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

cc. Adamie Delisle-Alaku, Vice-President, Resource Development, Makivik Corporation
Michael Barrett, Chairperson, Kativik Environmental Advisory Committee

Québec, le 23 février 2018

Madame Melissa Saganash
Présidente
Comité consultatif pour l'environnement
de la Baie James
1080, côte du Beaver Hall, bureau 1420
Montréal (Québec) H2Z 1S8

**Objet : Commentaires concernant la politique de consultation des
communautés autochtones propre au secteur minier**

Madame la Présidente,

La Direction du développement et du contrôle de l'activité minière (DDCAM) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles accuse réception de votre lettre du 20 février 2018 transmise à M. Roch Gaudreau, directeur de la DDCAM, concernant les commentaires du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James sur le projet de politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier.

Je tiens à vous assurer que le contenu de votre mémoire recevra toute l'attention requise dans les analyses à venir concernant les projets de politique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Roch Gaudreau

- c. c. M. Abel Bosum, Grand Chef, Grand Conseil des Cris
M. Michael Barrett, président, Comité consultatif de l'environnement
Kativik
M. Jack R. Blacksmith, président, Conseil cri sur l'exploration
minérale

COURTESY TRANSLATION

I acknowledge receipt of your letter and document of February 20, 2018, regarding comments of the James Bay Advisory Committee on the Environment relative to the latest draft of the *Aboriginal Community Consultation Policy for the Mining Sector*.

I assure you that the contents of your document will receive due attention in analyzes to come on the draft policy.

Yours sincerely.